

11.01.2023

Kit Components

Product code	Description
69000	Jowat 690.00 690.01 + 690.02

Components:

69002	Jowat 690.02
69001	Jowat 690.01

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit** Jowat 690.02

· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Utilisation/application de la substance / de la préparation**

Colle

Colle époxy pour résines

· **Utilisations déconseillées** Réservé aux utilisateurs professionnels.

· **Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**

Jowat Swiss AG

Schiltwaldstrasse 33

6033 Buchrain (LU)

Tel.: +41 41 4451111

E-Mail: info@jowat.ch

· **Producteur/fournisseur :**

JOWAT Swiss AG

Chemische & Leimfabrik

CH - 6033 Buchrain

Tel.: +41 (0)41-445 1111

· **Service établissant la fiche technique:**

Management environnemental

Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270

e-mail: umweltmanagement@jowat.de

· **Service chargé des renseignements:**

Jowat Swiss AG

Schiltwaldstrasse 33

6033 Buchrain (LU)

Tel.: +41 41 4451111

E-Mail: info@jowat.ch

· **Numéro d'appel d'urgence**

Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich

24h-Numéro d'appel d'urgence: 145

D'étranger: 0041 44 251 51 51

Email: info@toxi.ch

Pas urgent: 044 251 66 66

Fax: 044 252 88 33

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **Classification de la substance ou de la préparation**



danger pour la santé

Repr. 1A

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.



environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Skin Irrit. 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

Nom du produit Jowat 690.02

(suite de la page 1)

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Éléments d'étiquetage

· Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)
1,1,3,3-tétrabutyl-1,3-bis[(1-oxododécyl)oxy]distannoxane
epoxy resins MW<700

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans une élimination des déchets approuvée ou dans un recyclage conformément à la réglementation nationale.

· Indications complémentaires:

Réservé aux utilisateurs professionnels.
Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· Préparations

· Description :

Colle.
Résine époxy

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5 numéro d'enregistrement: 01-2119456619-26	résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700) Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205 Limites de concentration spécifiques: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 % Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %	35-<50%
--	---	---------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

Nom du produit Jowat 690.02

(suite de la page 2)

CAS: 25085-99-8 Numéro CE: 691-646-8	epoxy resins MW<700 Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25-<35%
CAS: 9003-36-5 NLP: 500-006-8 numéro d'enregistrement: 01-2119454392-40	Bisphenol F epoxy resin Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	5-<10%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8 numéro d'enregistrement: 01-2119485289-22	oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl] Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	5-<10%
CAS: 3669-02-1 EINECS: 222-931-3 numéro d'enregistrement: 01-2120765349-42	1,1,3,3-tétrabutyl-1,3-bis[(1-oxododécyl)oxy]distannoxane Mutā. 2, H341; Repr. 1A, H360; STOT RE 1, H372; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	0,5-<1%

· **SVHC** Non applicable.· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours**· **Description des mesures de premiers secours**· **après inhalation** :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale de sécurité.

· **après contact avec la peau** : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie· **Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:**CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.· **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxyde d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone (CO)

· **Conseils aux pompiers**· **Équipement spécial de sécurité** :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement personnel de protection

· **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

Nom du produit Jowat 690.02

(suite de la page 3)

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Empêcher de façon sûre l'introduction dans le sol
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
 - **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
 - **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
Au travail, ne pas manger ni boire
 - **Protection respiratoire :** non nécessaire.
 - **Protection des mains :** Gants étanches (EN 374).
 - **Matériau des gants**
Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
 - **Temps de pénétration du matériau des gants** Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6
 - **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc chloroprène

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

Nom du produit Jowat 690.02

(suite de la page 4)

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc
Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc chloroprène

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir
Gants en tissu épais

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
Lunettes de protection.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· État physique	liquide
· Couleur :	noir
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	>110 °C
· Température d'inflammation :	>300 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	40.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,8 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,28 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **Autres informations**

· COV - Composé organique volatil	
· UNION EUROPÉENNE	0,06 %
· Suisse	0,00 %
· États-Unis d'Amérique	0,8 g/l / 0,01 lb/gal
· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	0,1 %

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

Nom du produit Jowat 690.02

(suite de la page 5)

· Teneur en substances solides :	100,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux alcalis
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**
gaz/vapeurs inflammables
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Possibilité de fission de petites quantités d'aldéhyde formique

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

25068-38-6 résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700)

Oral | LD50 oral | 19.800 mg/kg (rabbit)

68609-97-2 oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

Oral | LD50 oral | 19.200 mg/kg (rat)

- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

Nom du produit Jowat 690.02

(suite de la page 6)

· Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique :

25068-38-6 résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)

LC50 / 96 h | 3,1 mg/l (pimephales promelas)

EC50 / 48 h | 1,4 mg/l (daphnia magna)

IC50 / 48 h | >42 mg/l (pseudomonas putida)

9003-36-5 Bisphenol F epoxy resin

EC50 / 24 h | 3,2 mg/l (daphnia magna)

EC50 / 72 h | 1,8 mg/l (desmodesmus subspicatus)

68609-97-2 oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]

LC50 / 96 h | >5.000 mg/l (oncorhynchus mykiss)

EC50 / 48 h | 6,07 mg/l (daphnia magna)

EC50 / 72 h | 843,7 mg/l (selenastrum capricornutum)

· **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT**: Non applicable.· **vPvB**: Non applicable.

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· Autres effets néfastes

· **Remarque** : Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

· Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux

Classification: ds = les déchets spéciaux

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

Nom du produit Jowat 690.02

(suite de la page 7)

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

Les emballages contenant des résidus d'adhésif non durci doivent être éliminés en tant que déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA 	UN3082	
<ul style="list-style-type: none"> · Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA 	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.E. (résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)) 3082 UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FLÜSSIG, N.A.G. (Epoxidharze MG<700) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin MW<700), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin MW<700)	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	9 (M6) Matières et objets dangereux divers. 9
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA 	<div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;"> </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	9 Matières et objets dangereux divers. 9
<ul style="list-style-type: none"> · Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	III	
<ul style="list-style-type: none"> · Dangers pour l'environnement · Polluant marin : · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): 	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 1,1,3,3-tétrabutyl-1,3-bis[(1-oxododécyl)oxy]distannoxane Non Oui Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)	
<ul style="list-style-type: none"> · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Stowage Category 	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F A	

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

Nom du produit Jowat 690.02

(suite de la page 8)

· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (RÉSINES ÉPOXYDIQUES (POIDS MOLÉCULAIRE MOYEN ≤ 700)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.
- **Directive 2004/42/CE**
 - **Évaluation de la sécurité chimique**
 - **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 200 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **Prescriptions nationales :**
 - **Indications sur les restrictions de travail :**
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5, SR 822.115 et SR 822.115.2: Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.
Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.
 - **Ordonnance sur la protection de l'air**
La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l'Ordonnance sur la protection de l'air.

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 52 (remplace la version 51)

Nom du produit Jowat 690.02

(suite de la page 9)

· Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques

Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

- VOC (CE) 0,06 %
- VOCV (CH) 0,00 %

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

· Phrases importantes

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2
 Repr. 1A: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1A
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 51 (remplace la version 50)

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

- **Identificateur de produit**
 - **Nom du produit Jowat 690.01**
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Utilisation/application de la substance / de la préparation**
 - Colle
 - Colle époxy pour résines
- **Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
Jowat Swiss AG
Schiltwaldstrasse 33
6033 Buchrain (LU)
Tel.: +41 41 4451111
E-Mail: info@jowat.ch
 - **Producteur/fournisseur :**
 - JOWAT Swiss AG
 - Chemische & Leimfabrik
 - CH - 6033 Buchrain
 - Tel.: +41 (0)41-445 1111
 - **Service établissant la fiche technique:**
 - Management environnemental
 - Tel. +49 5231 749 -218 / -211 / -270
 - e-mail: umweltmanagement@jowat.de
 - **Service chargé des renseignements:**
 - Jowat Swiss AG
 - Schiltwaldstrasse 33
 - 6033 Buchrain (LU)
 - Tel.: +41 41 4451111
 - E-Mail: info@jowat.ch
- **Numéro d'appel d'urgence**
Tox-Zentrum CH - 8032 Zürich
24h-Numéro d'appel d'urgence: 145
D'étranger: 0041 44 251 51 51
Email: info@toxi.ch
Pas urgent: 044 251 66 66
Fax: 044 252 88 33

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **Classification de la substance ou de la préparation**



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Éléments d'étiquetage**
 - **Éléments d'étiquetage SGH**
Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).
 - **Pictogrammes de danger**



GHS07

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 51 (remplace la version 50)

Nom du produit Jowat 690.01

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Attention

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Aminoethylaminopropylmethyldiméthoxysilane

- **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une élimination des déchets approuvée ou dans un recyclage conformément à la réglementation nationale.

- **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **Préparations**

- **Description :**

Colle.

Résine époxy

- **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 90-72-2 EINECS: 202-013-9 numéro d'enregistrement: 01-2119560597-27	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	2,5-<5%
CAS: 3069-29-2 EINECS: 221-336-6 numéro d'enregistrement: 01-2119963926-21	Aminoethylaminopropylmethyldiméthoxysilane Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<3%

- **SVHC** Non applicable.

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **Description des mesures de premiers secours**

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale de sécurité.

- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 51 (remplace la version 50)

Nom du produit Jowat 690.01

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les feux importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
- **Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution)
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Conserver au frais et au sec en contenants bien fermés
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** néant
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
 - **Composants représentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
 - **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 51 (remplace la version 50)

Nom du produit Jowat 690.01

(suite de la page 3)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humides.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
 - Au travail, ne pas manger ni boire
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :** Gants étanches (EN 374).
 - **Matériau des gants**
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm
 - Caoutchouc nitrile
 - Caoutchouc naturel (Latex)
 - **Temps de pénétration du matériau des gants** Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6
 - **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
 - Butylcaoutchouc
 - Caoutchouc nitrile
 - Caoutchouc naturel (Latex)
 - Caoutchouc chloroprène
 - **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
 - Butylcaoutchouc
 - Caoutchouc nitrile
 - Caoutchouc naturel (Latex)
 - Caoutchouc chloroprène
 - **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
 - Gants en cuir
 - Gants en tissu épais
- **Protection des yeux/du visage**
 - Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
 - Lunettes de protection.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
 - **État physique** liquide
 - **Couleur :** blanc
 - **Odeur :** caractéristique
 - **Seuil olfactif:** Non déterminé.
 - **Point de fusion :** non déterminé
 - **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** >200 °C
 - **Inflammabilité** Non applicable.
 - **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
 - inférieure : Non déterminé.
 - supérieure : Non déterminé.
 - **Point d'éclair :** 225 °C
 - **Température d'inflammation :** 380 °C
 - **Température de décomposition :** Non déterminé.
 - **pH** Non déterminé.
 - **Viscosité :**
 - **Viscosité cinématique** Non déterminé.
 - **dynamique :** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 51 (remplace la version 50)

Nom du produit Jowat 690.01

(suite de la page 4)

<ul style="list-style-type: none"> · Solubilité · l'eau : non ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur : Non déterminé. · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: 1,12 g/cm³ · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Autres informations · COV - Composé organique volatil · UNION EUROPÉENNE 0,00 % · Suisse 0,00 % · États-Unis d'Amérique 0,0 g/l / 0,00 lb/gal · Aspect: · Forme : pâteux · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément. · Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. · Teneur en solvants : · Teneur en substances solides : 100,0 % · Modification d'état · Vitesse d'évaporation. Non déterminé. 	
<ul style="list-style-type: none"> · Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant · Explosibles désensibilisés néant 	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de mise en oeuvre correcte.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux alcalis
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 51 (remplace la version 50)

Nom du produit Jowat 690.01

(suite de la page 5)

- **Produits de décomposition dangereux:**
gaz/vapeurs inflammables
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

- **Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

Oral	LD50 oral	2.169 mg/kg (rat)
------	-----------	-------------------

3069-29-2 Aminoethylaminopropylmethyldiméthoxysilane

Oral	LD50 oral	2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 dermal	15.520 mg/kg (rabbit)

- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

LC50 / 96 h	175 mg/l (cyprinus carpio)
-------------	----------------------------

EC50 / 72 h	84 mg/l (desmodesmus subspicatus)
-------------	-----------------------------------

3069-29-2 Aminoethylaminopropylmethyldiméthoxysilane

EC50 / 48 h	100 mg/l (daphnia magna)
-------------	--------------------------

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- **Autres effets néfastes**

- **Autres indications écologiques :**

- **Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

- **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**

08 04 09: Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classification: ds = les déchets spéciaux

15 01 10: Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 51 (remplace la version 50)

Nom du produit Jowat 690.01

(suite de la page 6)

propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux

Classification: ds = les déchets spéciaux

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Les conteneurs et emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être recyclés.

Les emballages contenant des résidus d'adhésifs durcis peuvent être traités comme des déchets ménagers.

Les emballages contenant des résidus d'adhésif non durci doivent être éliminés en tant que déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	néant
	néant
· ADN, IMDG, IATA	néant
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- **Directive 2004/42/CE**

- **Prescriptions nationales :**

- **Indications sur les restrictions de travail :**

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5, SR 822.115 et SR 822.115.2: Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 11.01.2023

Révision: 11.01.2023

Numéro de version 51 (remplace la version 50)

Nom du produit Jowat 690.01

(suite de la page 7)

- **Ordonnance sur la protection de l'air**

La concentration des émissions d'une des substances (structuré par catégories) ne doit pas dépasser les limites spécifiées dans l'Ordonnance sur la protection de l'air.

Aucun des composants n'est compris.

- **Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques**

Les restrictions et les interdictions auxquelles est soumise l'utilisation de substances, de préparations et d'objets déterminés, ainsi que les dérogations qui s'y rapportent, sont réglementées dans les annexes:

Aucun des composants n'est compris.

- **VOC (CE)** 0,00 %

- **VOCV (CH)** 0,00 %

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit, et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les précautions standards de l'industrie concernant protection de la santé et de la sécurité pendant l'utilisation sont à observer. Il faut examiner les recommandations sous l'aspect de l'utilisation du produit; elles sont à suivre en cas de nécessité.

- **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.

- H315 Provoque une irritation cutanée.

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**